

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2307)

Tombé

N° AS5

AMENDEMENT

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« qui apparaissent, par leur caractère, leur présentation ou leur objet, comme principalement destinés aux mineurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise entend protéger l'ensemble de la population des stratégies marketing de l'agro-industrie favorable à la surconsommation d'aliments ultra transformés.

Il est avéré que les industriels des produits ultra-transformés ciblent délibérément les publics mineurs de sorte à les rendre addicts le plus tôt possible à cette habitude alimentaire. Néanmoins, les publics adultes ne sont pas épargnés.

Premièrement, les produits ultra transformés représentent 8 produits sur 10 dans les supermarchés et un tiers de l'assiette des adultes français. Les attributs communs de ces produits attirent également les publics adultes. Le chercheur Anthony Fardet souligne leur hyper-palpabilité, une très grande

accessibilité, des emballages sophistiqués et attrayant, des allégations de santé, une forte rentabilité. Leur recette est conçue pour être pratique, les circonstances de leur consommation (fast-food, écrans, transports) favorisent un apport alimentaire excessif. Dans une société où la rapidité ne cesse d'être prônée, les produits ultra transformés apparaissent comme étant à privilégier.

Deuxièmement, certains produits ultra-transformés consommés par les enfants, comme les boissons sucrées ou les biscuits, le sont également par les adultes. Or, la formulation de la mesure de prohibition s'adresse uniquement aux publicités « qui apparaissent, par leur caractère, leur présentation ou leur objet, comme principalement destinés aux mineurs ». Il est donc aisé pour les industriels de contourner cette interdiction en d'en saper l'efficacité. Il leur suffit d'adapter leur stratégie marketing pour cibler les enfants dans un second temps.

En ce sens, l'interdiction stricte de la publicité et activités promotionnelles de l'alimentation nocive est plébiscitée par de nombreux organismes depuis plusieurs années. Toutes les tentatives de réglementation en ce sens ont témoigné de l'obstination, de la mauvaise foi et de l'hypocrisie de l'agro-industrie de sorte qu'il convient d'anticiper tous les contournements de la loi.

La situation sanitaire actuelle ne permet pas de céder aux attermoissements des lobbys. En effet, l'étude The Lancet de 2025 démontre le lien entre cette consommation et le risque de développer des maladies chroniques comme le diabète, l'obésité, les cancers et les maladies cardio-vasculaires. Les données de l'assurance maladie indiquent qu'en France 20 millions de personnes sont touchées par ces quatre pathologies dont la prévalence est en lien avec la qualité de l'alimentation. Ces maladies sont en constante hausse et pèsent sur le financement de l'assurance maladie qui prévoit un coût de 15,4 milliards d'euros pour la prise en charge de l'obésité et ses complications d'ici 2030.

C'est pourquoi, le groupe de la France insoumise assure un véritable tournant en matière de santé publique pour l'ensemble de la population, garantit la cohérence et le respect de cette proposition de loi afin de mettre un terme à « l'empoisonnement croissant, délibéré et généralisé ».